

A I A B

Association Intercommunale Asse et Boiron
Comité de Direction



Préavis 05/2016

Règlement du personnel de l'Association Intercommunale Asse et Boiron

Délégués responsables : Franz Kneubühler, Jacques Mühlemann, Dominique Bory

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Comité de direction de l' «Association Intercommunale Asse et Boiron» (AIAB) soumet au Conseil intercommunal de l'AIAB le « Règlement du personnel », selon la loi sur les communes.

Au vu du nombre croissant de collaborateurs généré par les nouvelles tâches confiées à l'AIAB, gestion de la piscine intercommunale et à court terme du restaurant scolaire et de la bibliothèque/médiathèque, le présent règlement a été établi pour définir les obligations et devoirs des parties concernées.

Ce projet de règlement fait partie intégrante de ce préavis.
Il a été soumis aux services de l'Etat pour son approbation juridique (SCL).

Conclusion

Vu ce qui précède, le Comité de direction de l'Association Asse et Boiron vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'AIAB dans sa séance du xx.xx.2016

- Vu le préavis N° 05/2016 concernant l'acceptation du Règlement du personnel ;
- Ouï le rapport de la Commission ad 'hoc ;
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide

D'accepter le préavis N° 05/2016 «Règlement du personnel de l'Association Intercommunale Asse et Boiron» et de transmettre ce règlement à la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité pour son approbation.

Ainsi adopté par le Comité de direction dans sa séance du 23 août 2016 pour être soumis à l'approbation de Conseil Intercommunal Asse et Boiron.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :


Serge Melly

La secrétaire :


Marianne Bardel

